

Le Québec discrimine les enfants adoptés

6 janvier 2018 - Janvier marque le douzième anniversaire du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), un programme qui soutient les nouveaux parents travailleurs afin qu'ils puissent être présents auprès de leurs enfants nouvellement arrivés. Depuis 2006, en libérant leurs parents du travail, le RQAP permet aux enfants de passer jusqu'à un an avec eux pour construire le précieux lien d'attachement et répondre à leurs importants besoins. Malheureusement, le RQAP a oublié des enfants. Les enfants adoptés sont les seuls enfants du Québec qui n'ont pas cette chance. Ils ont droit à 18 semaines de présence parentale en moins parce que leur mère n'a pas accouché. Il s'agit d'une différence énorme pour leur développement physique, mental et affectif.

Certains pourraient penser que les enfants adoptés, parce qu'ils ne sont généralement pas des bébés naissants, ont moins besoin de cette présence intensive pendant une année. C'est plutôt le contraire. Les enfants adoptés ont eu un départ difficile dans la vie. Ils ont inévitablement vécu un deuil majeur lors de la séparation avec leur mère d'origine. Même les jeunes bébés sont conscients de cette rupture, car des liens se créent pendant la grossesse. Dès la naissance, le bébé reconnaît la voix apaisante et l'odeur de la mère qui l'a porté. Lorsque cette maman disparaît, le manque laisse des traces. Il faut alors beaucoup de temps, de présence et d'amour, ainsi qu'une réponse rapide aux besoins physiques et affectifs de base pendant plusieurs mois, pour recréer un lien solide. Plusieurs enfants adoptés ont aussi connu la négligence, la malnutrition intra-utérine et en jeune âge ainsi que d'autres facteurs de vulnérabilité développementale. Ils amorcent leur vie familiale permanente avec une longueur de retard et ont besoin de rattrapage à divers niveaux.

Plus qu'une injustice, l'inégalité de présence parentale pour les enfants adoptés est discriminatoire. Une analyse juridique publiée l'an dernier par maîtres Carmen Lavallée, Daniel Proulx et Éric Poirier le démontrait éloquemment. Pourtant, même s'il a reçu ce document d'une soixantaine de pages en début d'année 2017, le gouvernement tarde à corriger l'iniquité. Il se conforte notamment dans le fait que d'autres provinces ont aussi un programme discriminatoire envers les adoptés. Pourtant, en mettant sur pied le RQAP, le Québec n'a pas nivelé par le bas. Il en a fait un programme de conciliation travail-famille qui suscite l'admiration et va bien au-delà du rétablissement post-accouchement de la travailleuse. Se désresponsabiliser en se comparant à d'autres qui, comme nous, ne font pas bien les choses pour les enfants adoptés ou le font moins bien n'est pas acceptable.

À l'automne 2017, lors de leurs congrès respectifs, le Parti québécois et la Coalition Avenir Québec ont résolu, s'ils sont élus, de modifier le RQAP pour permettre aux enfants adoptés d'avoir les mêmes privilèges que les autres enfants. Le Parti libéral, par la voix du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, a refusé de le faire malgré le dépôt de pétitions appuyées de milliers de pétitionnaires. Pourtant, les membres du Parti libéral du Québec sont d'accord pour corriger l'injustice et accorder la même présence parentale aux enfants adoptés. Ils l'ont affirmé unanimement lors de leur Conseil général de mai 2016.

Depuis 12 ans, les enfants adoptés sont désavantagés par le RQAP. Avec un programme qui est en équilibre budgétaire depuis plusieurs années et génère même des surplus, il est incompréhensible que la discrimination se poursuive. Ne trouvez-vous pas que l'injustice a assez duré, Monsieur Blais? Écoutez les membres de votre Parti, entendez le consensus de vos collègues de l'Opposition et ouvrez les yeux de votre cœur pour donner enfin aux enfants adoptés en 2018 l'égalité de présence parentale qui leur revient de droit.

Anne-Marie Morel, présidente de la Fédération des parents adoptants du Québec